

COMPTE-RENDU SUCCINCT du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 24 mars 2017

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 24 mars 2017 à 18h00, en session ordinaire.

Étaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Marquet, M. Pichery (Coullons), M. Bouleau, M. Cammal, Mme Constantin, Mme Flandry (présente du point 16 à 47), M. Fagart, M. Hidas, M. Laurent, Mme Pedro, Mme Quaix, M. Tuisat (Gien), M. Greuin (Arrabloy - présent du point 8 à 47), Mme Loskoff (Langesse), Mme Meunier (Le Moulinet sur Solin), M. Bongibault, M. Rigal (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Leroy, Mme Peloille, M Prieur (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette (St Brisson sur Loire - Présent du point 7 à 47), Mme Gaboret, M. Pougny (St Gondon), M. Henry et Mme Meneau (St Martin sur Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Coutant à M. Pichery, Mme Cadier à M Cammal, M. Cornée à M. Laurent, Mme de Metz à Mme Constantin, Mme E Silva à M Fagart, M. Ravoyard à M. Hidas, M. Tindillère à Mme Quaix et Mme Robbio à Mme Leroy.

Étaient absentes excusées :

Mme Henry, Mme Pereira et Mme Fleury.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h05.

Monsieur Boucher est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2017, y compris les modifications demandées par Monsieur Hidas concernant les propos qu'il avait tenus, est approuvé à l'unanimité.

1 - Approbation du renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour la Ville de Gien et la Communauté des Communes Giennoises - Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL

La loi statutaire du 26 janvier 1984 impose à la Communauté des communes de disposer d'un service de médecine préventive : « soit en créant son propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre de Gestion. »

Ce service a pour mission « d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents».

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention d'adhésion auprès du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention annexée avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, qui prend effet au début du mois suivant sa signature et se poursuit jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Elle sera renouvelée tacitement pour chacune des 3 années civiles qui suivront.

2 - Bilan de la formation des élus en 2016 - Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL

Pour l'année 2016, les actions de formation sont récapitulées ci-dessous. Les dépenses se sont élevées à 192 €.

Nom de l' élu	Formation	Coût
Jean-Pierre POUGNY	Les chemins ruraux (AML)	192 €
Total pour l'année 2016		192 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le bilan de la formation des élus pour l'année 2016.

3 - **Approbation de la modification à la convention de mise à disposition de services par la Ville de Gien à la Communauté des Communes Giennes - Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL**

Afin de prendre en compte les éventuels remplacements des agents communautaires par le service ménager de la Ville de Gien (par exemple au gymnase les Clorisseaux, la salle des sports de Les choux, le RAM, ...), il est proposé de modifier l'article 2.5 de la convention de mise à disposition. La convention modifiée entre en vigueur au 1^{er} avril 2017 et son terme est fixé au 31 décembre 2018.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention modifiée de mise à disposition de services par la Ville de Gien à la Communauté de Communes Giennes.

4 - **Approbation des modifications de statuts du syndicat mixte du Pays du Giennois**
Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL

Le Préfet du Loiret a arrêté en date du 13 octobre 2016 modifié le 29 novembre 2016, la fusion de la communauté du canton de Châtillon sur Loire et la Communauté des communes du canton de Briare et a créé la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye.

Par délibération du 26 janvier 2017, le comité syndical du syndicat mixte du Pays du Giennois a approuvé à l'unanimité la modification de l'article 1 « dénomination et constitution » de ses statuts.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la modification des statuts du syndicat mixte du Pays du Giennois.

5 - **Approbation de la modification du tableau des effectifs - Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL**

Le tableau des effectifs doit être révisé afin de prendre en compte :

- un avancement de grade
- un changement de filière compte tenu des missions exercées
- deux créations de poste
- les ajustements liés à l'organisation

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** ces créations et suppressions de postes qui seront intégrées au tableau des effectifs, joint en annexe, à compter du 1^{er} avril 2017.

6 - **Convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le centre de gestion du Loiret**
Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prévoit la reconduction du dispositif de résorption de l'emploi précaire issu de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 13 mars 2018.

Le conseil communautaire a adopté le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire lors de sa séance du 18 novembre 2016 et a approuvé l'ouverture d'un poste à partir 2016.

La sélection professionnelle est confiée à une commission d'évaluation professionnelle constituée par le centre de gestion. Une convention doit être signée, elle prévoit les modalités d'organisation des commissions et le coût tarifaire

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention d'organisation des commissions de sélection professionnelle par le centre de gestion du Loiret,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention annexée avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.

7 - **Vœu de soutien au « manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalités pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF - Rapporteur : Monsieur Francis CAMMAL**

Il est précisé qu'en application des dispositions des articles L. 5211-1 (alinéa I) et L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil communautaire émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **SOUTIENT** le manifeste de l'AMF

8 - **Approbation du compte de gestion 2016 - Budget principal - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY**

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **ARRETE** le compte de gestion 2016 du budget principal.

9 - **Approbation du compte de gestion 2016 - Assainissement collectif - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY**

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **ARRETE** le compte de gestion 2016 du budget assainissement collectif.

10- **Approbation du compte de gestion 2016 - Assainissement individuel - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY**

Le Conseil ayant entendu et débattu le compte de gestion du Trésorier principal, qui n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **ARRETE** le compte de gestion 2016 du budget assainissement individuel.

11 - **Approbation du compte de gestion 2016 – Budgets annexes des zones d'activité**
Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY

Le Conseil ayant entendu et débattu les comptes de gestion du Trésorier principal, qui n'appellent ni observation, ni réserve.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **ARRETE** le compte de gestion 2016 des budgets annexes suivants :
. Budget de la zone d'activité de Coullons,
. Budget de la zone d'activité de Poilly lez Gien,
. Budget de la zone d'activité de Saint Gondon,
. Budget de la zone d'activité de Gien - La Bosserie.

Monsieur le Président quitte l'assemblée et Monsieur Henry, doyen de l'assemblée, prend la présidence de séance.

12 - **Approbation du compte administratif 2016 - Budget principal - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY**

Le compte administratif 2016 du budget principal est présenté comme suit :

I – Section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître **un excédent de 4 002 410,51 €.**

En recettes :

chapitre 70 « Produits des services »	3 143 807,40 €
chapitre 73 « Impôts et taxes »	13 461 184,74 €
chapitre 74 « Dotations et participations »	4 354 854,95 €
chapitre 75 « Autres produits de gestion »	111 392,05 €

chapitre 76 « Produits financiers »	137 025,57 €
chapitre 77 « Produits exceptionnels »	11 415,49 €
chapitre 013 « Atténuation de charges »	30 096,82 €
chapitre 042 « Opérations d'ordre »	2 768 686,91 €
chapitre 002 « Solde d'exécution reporté »	2 909 945,74 €
TOTAL	26 928 409,67 €

En dépenses :

chapitre 011 « Charges à caractère général »	2 700 499,77 €
chapitre 012 « Charges de personnel »	7 855 589,35 €
chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	5 218 546,59 €
chapitre 014 « Atténuation de produits »	3 206 145,34 €
chapitre 66 « Charges financières »	536 907,88 €
chapitre 67 « charges exceptionnelles »	9,78 €
chapitre 042 « Opérations d'ordre »	3 408 300,45 €
TOTAL	22 925 999,16 €

II - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître **un excédent de 1 071 093,55 €.**

En recettes :

chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »	814 379,35 €
chapitre 13 « Subventions »	349 261,50 €
chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »	9 070,42 €
chapitre 040 « Opérations d'ordre »	3 408 300,45 €
chapitre 041 « opérations patrimoniales »	3 614 072,54 €
chapitre 23 « Immobilisations en cours »	26 676,00 €
chapitre 27 « Autres immobilisations financières »	50 000,00 €
chapitre 001 « Excédent reporté »	2 281 175,81 €
TOTAL	10 552 936,07 €

En dépenses :

chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »	521 340,17 €
chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	88 729,43 €
chapitre 204 « Subventions d'équipements versées »	288 756,72 €
chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	136 285,83 €
chapitre 23 « Immobilisations en cours »	2 013 970,92 €
chapitre 27 « Autres immobilisations financières »	50 000,00 €
chapitre 040 « Opérations d'ordre »	2 768 686,91 €
chapitre 041 « opérations patrimoniales »	3 614 072,54 €
TOTAL	9 481 842,52 €

restes à réaliser en dépenses	1 872 264,79 €
restes à réaliser en recettes	223 029,00 €

Solde des restes à réaliser - 1649 235,79 €

En tenant compte des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à **578 142,24 €.**
Le compte administratif 2016 du budget principal dégage un excédent global de **3 424 268,27 €** avec les restes à réaliser.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget principal.

13 - Approbation du compte administratif 2016 - Assainissement collectif - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Le compte administratif du budget assainissement collectif est présenté comme suit :

I - Section d'exploitation

La section d'exploitation fait apparaître **un excédent de 340 985,43 €.**

En recettes :

chapitre 70 « Produits des services »	1 480 567,10 €
chapitre 74 « Dotations, subventions, participations »	3 760,21 €
chapitre 77 « Produits exceptionnels »	4 449,31 €
chapitre 042 « Opérations d'ordre »	59 885,69 €
chapitre 002 « Solde d'exécution reporté »	342 144,73 €
TOTAL	1 890 807,04 €

En dépenses :

chapitre 011 « Charges à caractère général »	572 198,27 €
chapitre 012 « Charges de personnel »	356 414,98 €
chapitre 014 « Atténuation de produits »	36 709,82 €
chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	7 344,27 €
chapitre 66 « Charges financières »	20 773,02 €
chapitre 67 « Charges exceptionnelles »	4 084,86 €
chapitre 042 « Opérations d'ordre »	552 296,39 €
TOTAL	1 549 821,61 €

II - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 1 890 808,96 €.

En recettes :

chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »	507 776,21 €
chapitre 13 « subventions d'investissement »	210 069,00 €
chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »	26 557,00 €
chapitre 23 « immobilisations en cours »	25 166,25 €
chapitre 4581 « opérations pour le compte de tiers »	51 500,00 €
chapitre 040 « Opérations d'ordre »	552 296,39 €
chapitre 001 « Excédent reporté »	1 696 297,92 €
TOTAL	3 069 662,77 €

En dépenses :

chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »	142 279,07 €
chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	52 743,00 €
chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	50 634,02 €
chapitre 23 « Immobilisations en cours »	821 812,03 €
chapitre 040 « Opérations d'ordre »	59 885,69 €
TOTAL	1 178 853,81 €
restes à réaliser en recettes	636 347,00 €
restes à réaliser en dépenses	1 767 467,89 €

Solde des restes à réaliser - 1 131 120,89 €

Le compte administratif 2016 du budget assainissement collectif dégage un excédent global de 1 100 673,50 € avec les restes à réaliser.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget assainissement collectif.

14 - Approbation du compte administratif 2016 - Budget assainissement individuel
Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY

Le compte administratif du budget assainissement individuel est présenté comme suit :

I – Section d'exploitation

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 4 176,85 €.

<u>En recettes :</u>	
chapitre 70 « Produits des services »	25 753,82 €
chapitre 002 « Solde d'exécution reporté »	473,37 €
TOTAL	26 227,19 €

<u>En dépenses :</u>	
chapitre 011 « Charges à caractère général »	18 864,49 €
chapitre 012 « Charges de personnel »	3 000,00 €
chapitre 65 « autres charges de gestion courante »	20,04 €
chapitre 67 « Charges exceptionnelles »	116,00 €
chapitre 042 « Opérations d'ordre »	49,81 €
TOTAL	22 050,34 €

II - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un excédent de **23 169,19 €**.

<u>En recettes :</u>	
chapitre 040 « Opérations d'ordre »	49,81 €
chapitre 001 « Excédent reporté »	10 484,38 €
chapitre 4582 « Opérations pour le compte de tiers »	41 383,00 €
TOTAL	51 917,19 €

<u>En dépenses :</u>	
chapitre 4581 « Opérations pour le compte de tiers »	28 748,00 €
TOTAL	28 748,00 €

restes à réaliser en recettes	13 332,00 €
restes à réaliser en dépenses	3 970,00 €

Solde des restes à réaliser + 9 362,00 €

Le compte administratif 2016 du budget assainissement individuel dégage un excédent global de **36 708,04 €** avec les restes à réaliser.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** le compte administratif 2016 du budget assainissement individuel.

15 - Approbation du compte administratif 2016 – Budgets annexes des zones d'activité Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY

Les comptes administratifs des zones d'activité sont présentés comme suit :

I – ZONE DE COULLONS

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **17 269,30 €**.

<u>En recettes :</u>	
chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	670 497,97 €
chapitre 75 « autres produits de gestion courante »	0,16 €
chapitre 002 « Excédent reporté »	23 426,84 €
TOTAL	693 924,97 €

<u>En dépenses :</u>	
chapitre 011 « Charges à caractère général »	6 220,70 €
chapitre 042 « Opérations d'ordre »	670 434,97 €
TOTAL	676 655,67 €

2 - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de **670 497,97 €**.

En recettes :

chapitre 040 « Opérations d'ordre »	670 434,97 €
TOTAL	670 434,97 €

En dépenses :

chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	670 497,97 €
chapitre 001 « Déficit reporté »	670 434,97 €
TOTAL	1 340 932,94 €

II – ZONE DE GIEN

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **17 222,31 €**.

En recettes :

chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »	52 636,16 €
chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »	0,30 €
chapitre 77 « Produits exceptionnels »	160 245,61 €
chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	303 435,54 €
chapitre 002 « Excédent reporté »	19 255,01 €
TOTAL	535 572,62 €

En dépenses :

chapitre 011 « Charges à caractère général »	244 741,49 €
chapitre 042 « Opérations d'ordre »	273 608,82 €
TOTAL	518 350,31 €

2 - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de **303 435,54 €**.

En recettes :

chapitre 040 « Opérations d'ordre »	273 608,82 €
TOTAL	273 608,82 €

En dépenses :

chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	303 435,54 €
chapitre 001 « Déficit reporté »	273 608,82 €
TOTAL	577 044,36 €

III – ZONE DE POILLY LEZ GIEN

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **199 249,91 €**.

En recettes :

chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre section »	731 609,24 €
chapitre 002 « Excédent reporté »	202 650,66 €
TOTAL	934 259,90 €

En dépenses :

chapitre 011 « Charges à caractère général »	4 026,39 €
chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	0,75 €
chapitre 042 « Opérations d'ordre »	730 982,85 €
TOTAL	735 009,99 €

2 - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de **731 609,24 €**.

En recettes :

chapitre 040 « Opérations d'ordre »	730 982,85 €
TOTAL	730 982,85 €

En dépenses :

chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	731 609,24 €
chapitre 001 « Déficit reporté »	730 982,85 €
TOTAL	1 462 592,09 €

IV – ZONE DE SAINT GONDON

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **41 960,48 €**.

En recettes :

chapitre 042 « Opérations d'ordre de transferts entre section »	172 019,28 €
chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »	2 740,23 €
chapitre 002 « Excédent reporté »	39 808,92 €
TOTAL	214 568,43 €

En dépenses :

chapitre 011 « Charges à caractère général »	588,67 €
chapitre 042 « Opérations d'ordre »	172 019,28 €
TOTAL	172 607,95 €

2 - Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de **171 439,74 €**.

En recettes :

chapitre 040 « Opérations d'ordre »	172 019,28 €
TOTAL	172 019,28 €

En dépenses :

chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections »	172 019,28 €
chapitre 001 « Déficit reporté »	171 439,74 €
TOTAL	343 459,02 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2016 des budgets annexes suivants :
 - . Budget de la zone d'activité de Coullons,
 - . Budget de la zone d'activité de Poilly-lez-Gien,
 - . Budget de la zone d'activité de Saint Gondon,
 - . Budget de la zone d'activité de Gien – La Bosserie.

Retour de Monsieur Bouleau à la présidence de la séance.

16 - Affectation du résultat de l'exercice 2016 - Budget principal - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 1 071 093,55 €,
- **AFFECTE** au compte R1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 578 142,24 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 3 424 268,27 €.

17 - Affectation du résultat de l'exercice 2016 – Budget assainissement collectif Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 1 890 808,96 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 340 985,43 €.

18 - **Affectation du résultat de l'exercice 2016 - Budget assainissement individuel**

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 23 169,19 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 4 176,85 €.

19 - **Affectation du résultat de l'exercice 2016 – Budget annexes des zones d'activité**

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

I - ZONE DE COULLONS

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte D001 « déficit d'investissement reporté » la somme de 670 497,97 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 17 269,30 €.

II - ZONE DE GIEN

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte D001 « déficit d'investissement reporté » la somme de 303 435,54 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 17 222,31 €.

III - ZONE DE POILLY-LEZ-GIEN

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte D001 « déficit d'investissement reporté » la somme de 731 609,24 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 199 249,91 €.

IV - ZONE DE ST-GONDON

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte D001 « déficit d'investissement reporté » la somme de 171 439,74 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 41 960,48 €.

20- **Approbation du bilan des cessions et acquisitions immobilières en 2016**

Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Ce bilan s'établit comme suit :

Les cessions :

CESSIONS	Acquéreur	Date de l'opération	Superficie et localisation	Prix
NÉANT				

Les acquisitions :

ACQUISITIONS	Vendeur	Date de l'opération	Superficie et localisation	Prix
Terrain pour salle de sports	Commune de Les Choux	Acte reçu le 07/03/2016	Parcelle n° E 868 de 1 080 m ² 22 rue de Dampierre Lieudit "les rois" 45290 Les Choux	17 280,00 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2016.

21- **Budget supplémentaire 2017 - Budget Principal - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY**

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

I – Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2017	Budget supplémentaire	Alloué 2017
	042 - Op. d'ordre de transferts entre sections	39 000,00 €		39 000,00 €
	70 - Vente de produits	3 079 325,00 €		3 079 325,00 €
	73 - Impôts et taxes	13 590 292,00 €	-97 000,00 €	13 493 292,00 €
	74 - Dotations et participations	3 886 516,00 €	97 000,00 €	3 983 516,00 €
	77 - Produits exceptionnels			0,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	179 077,00 €		179 077,00 €
	76 - Produits financiers	137 025,00 €		137 025,00 €
	002 - Excédent 2016 reporté		3 424 268,27 €	3 424 268,27 €
	Total des recettes de fonctionnement	20 911 235,00 €	3 424 268,27 €	24 335 503,27 €
Dépenses de fonctionnement	011 - Charges à caractère général	2 736 606,00 €	18 800,00 €	2 755 406,00 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 190 459,00 €		8 190 459,00 €
	014 - Atténuations de produits	3 407 592,00 €		3 407 592,00 €
	022 - Dépenses imprévues			0,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	401 371,00 €	3 372 968,27 €	3 774 339,27 €
	042 - Op. d'ordre de transferts entre sections	481 000,00 €	31 000,00 €	512 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	5 373 067,00 €	500,00 €	5 373 567,00 €
	66 - Charges financières	321 140,00 €		321 140,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	20 911 235,00 €	3 424 268,27 €	24 335 503,27 €

II - Section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2017	Budget supplémentaire	Alloué 2017
Recettes d'investissement	021 - Virement de la section de fonctionnement	401 371,00 €	3 372 968,27 €	3 774 339,27 €
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	481 000,00 €	31 000,00 €	512 000,00 €
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	260 768,00 €		260 768,00 €
	1068 - Affectation du résultat 2016		578 142,24 €	578 142,24 €
	13 - Subventions d'investissement	245 000,00 €		245 000,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 115 165,00 €	-3 115 165,00 €	0,00 €
	Restes à réaliser		223 029,00 €	223 029,00 €
	001 - excédent 2016 reporté		1 071 093,55 €	1 071 093,55 €
	Total des Recettes d'investissement	4 503 304,00 €	2 161 068,06 €	6 664 372,06 €
Dépenses d'investissement	040 - Op. d'ordre de transferts entre sections	39 000,00 €		39 000,00 €
	041 - Opérations patrimoniales			0,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	769 304,00 €	1 000,00 €	770 304,00 €
	204 - Subventions d'équipements versées	145 000,00 €		145 000,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	150 000,00 €	153 627,27 €	303 627,27 €
	21 - Immobilisations corporelles	400 000,00 €	134 176,00 €	534 176,00 €
	23 - Immobilisations en cours	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €
	Restes à réaliser		1 872 264,79 €	1 872 264,79 €
Total des Dépenses d'investissement	4 503 304,00 €	2 161 068,06 €	6 664 372,06 €	

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2017 du budget principal.

22 - Budget Supplémentaire 2017 : Budget assainissement collectif - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHERY

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

I – Section d'exploitation

<i>Section d'exploitation</i>	BP 2017	BS 2017	ALLOUE 2017
042 - Op. d'ordre de transfert entre section	60 000,00 €		60 000,00 €
70 - Vente de produits	1 760 564,00 €		1 760 564,00 €
75 - Autres produits de gestion courante			0,00 €
002 - Solde d'exécution		340 985,43 €	340 985,43 €
Total des recettes d'exploitation	1 820 564,00 €	340 985,43 €	2 161 549,43 €
011 - Charges à caractère général	722 428,00 €		722 428,00 €
012 - Charge de personnel et frais assimilés	415 000,00 €		415 000,00 €
014 - Atténuation des produits	45 000,00 €	26 000,00 €	71 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	56 478,00 €	307 985,43 €	364 463,43 €
042 - Op. d'ordre de transfert entre section	554 000,00 €		554 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 000,00 €		7 000,00 €
66 - Charges financières	20 658,00 €		20 658,00 €
67 - Charges exceptionnelles		7 000,00 €	7 000,00 €
Total des dépenses d'exploitation	1 820 564,00 €	340 985,43 €	2 161 549,43 €

II - Section d'investissement

<i>Section d'investissement</i>	BP 2017	BS 2017	Alloué 2017
021 - Virement de la section d'exploitation	56 478,00 €	307 985,43 €	364 463,43 €
040 - Op. d'ordre de transfert entre section	554 000,00 €		554 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 323 673,00 €	-1 323 673,00 €	0,00 €
Restes à réaliser		636 347,00 €	636 347,00 €
001 - Solde d'exécution		1 890 808,96 €	1 890 808,96 €
Total des recettes d'investissement	1 934 151,00 €	1 511 468,39 €	3 445 619,39 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	149 151,00 €	1 000,00 €	150 151,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00 €		50 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	75 000,00 €		75 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 600 000,00 €	-256 999,50 €	1 343 000,50 €
040 - Op. d'ordre de transfert entre section	60 000,00 €		60 000,00 €
Restes à réaliser		1 767 467,89 €	1 767 467,89 €
Total des dépenses d'investissement	1 934 151,00 €	1 511 468,39 €	3 445 619,39 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
 - **ADOpte** le budget supplémentaire 2017 du budget assainissement collectif.

23 - Budget Supplémentaire 2017 : Budget assainissement individuel - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

I – Section d'exploitation

<i>Section d'exploitation</i>	BP 2017	BS 2017	ALLOUE 2017
70 - Vente de produits	32 670,00	465,00	33 135,00
002 - Solde d'exécution		4 176,85	4 176,85
Total des recettes d'exploitation	32 670,00	4 641,85	37 311,85
011 - Charges à caractère général	24 544,00		24 544,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 000,00		3 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 076,00	-3 558,15	1 517,85
67 - Charges exceptionnelles		8 200,00	8 200,00
042 - Dotations aux amortissements et aux provisions	50,00		50,00
Total des dépenses d'exploitation	32 670,00	4 641,85	37 311,85

II - Section d'investissement

<i>Section d'investissement</i>	BP 2017	BS 2017	ALLOUE 2017
45- Op. pour le compte de tiers (réhab SPANC)			0,00
040 - Op. d'ordre de transfert entre section	50,00		50,00
<i>001 - Solde d'exécution</i>		23 169,19	23 169,19
Restes à réaliser		13 332,00	13 332,00
Total des recettes d'investissement	50,00	36 501,19	36 551,19
20 - Immobilisations incorporelles	50,00	32 531,19	32 581,19
Restes à réaliser		3 970,00	3 970,00
Total des Dépenses d'investissement	50,00	36 501,19	36 551,19

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, abstention de Madame Meunier
 - **ADOpte** le budget supplémentaire 2017 du budget assainissement individuel

24 - Budget supplémentaire 2017 - Budgets annexes des Zones d'Activité -Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin et les restes à réaliser.

I- Zone d'activité de Coullons

ZA DE COULLONS		BP 2017	BS 2017	ALLOUE 2017
FONCTIONNEMENT	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections	10 005,00 €	670 497,97 €	680 502,97 €
	002 - Excédent reporté		17 269,30 €	17 269,30 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 005,00 €	687 767,27 €	697 772,27 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections		670 497,97 €	670 497,97 €
	011 - Charges à caractère général	10 000,00 €		10 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €		5,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement		17 269,30 €	17 269,30 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 005,00 €	687 767,27 €	697 772,27 €
INVESTISSEMENT	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections		670 497,97 €	670 497,97 €
	16 - Emprunts	10 005,00 €	653 228,67 €	663 233,67 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement		17 269,30 €	17 269,30 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 005,00 €	1 340 995,94 €	1 351 000,94 €
	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	10 005,00 €	670 497,97 €	680 502,97 €
	001 - Déficit reporté		670 497,97 €	670 497,97 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 005,00 €	1 340 995,94 €	1 351 000,94 €

II- Zone d'activité de Saint Gondon

ZA DE SAINT GONDON		BP 2017	BS 2017	ALLOUE 2017
FONCTIONNEMENT	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections	310 714,00 €	173 029,28 €	483 743,28 €
	75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	26 095,00 €		26 095,00 €
	002 - Excédent reporté		41 960,48 €	41 960,48 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	336 809,00 €	214 989,76 €	551 798,76 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections		172 019,28 €	172 019,28 €
	011 - Charges à caractère général	310 714,00 €	1 000,00 €	311 714,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €		10,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	26 085,00 €	41 970,48 €	68 055,48 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	336 809,00 €	214 989,76 €	551 798,76 €	
INVESTISSEMENT	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections		172 019,28 €	172 019,28 €
	16 - Emprunts	284 629,00 €	130 479,26 €	415 108,26 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement	26 085,00 €	41 970,48 €	68 055,48 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	310 714,00 €	344 469,02 €	655 183,02 €
	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	310 714,00 €	173 029,28 €	483 743,28 €
	001 - Déficit reporté		171 439,74 €	171 439,74 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	310 714,00 €	344 469,02 €	655 183,02 €

III- Zone d'activité de Poilly Lez Gien

ZA DE POILLY LEZ GIEN		BP 2017	BS 2017	ALLOUE 2017
FONCTIONNEMENT	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections	10 005,00 €	731 609,24 €	741 614,24 €
	002 - Excédent reporté		199 249,91 €	199 249,91 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 005,00 €	930 859,15 €	940 864,15 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections		731 609,24 €	731 609,24 €
	011 - charges à caractère général	10 000,00 €		10 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €		5,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement		199 249,91 €	199 249,91 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 005,00 €	930 859,15 €	940 864,15 €
INVESTISSEMENT	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections		731 609,24 €	731 609,24 €
	16 - Emprunts	10 005,00 €	532 359,33 €	542 364,33 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement		199 249,91 €	199 249,91 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 005,00 €	1 463 218,48 €	1 473 223,48 €
	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	10 005,00 €	731 609,24 €	741 614,24 €
	001 - Déficit reporté		731 609,24 €	731 609,24 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 005,00 €	1 463 218,48 €	1 473 223,48 €

IV- Zone d'activité de Gien

ZA DE GIEN		BP 2017	BS 2017	ALLOUE 2017
FONCTIONNEMENT	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections	10 010,00 €	303 435,54 €	313 445,54 €
	002 - Excédent reporté		17 222,31 €	17 222,31 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 010,00 €	320 657,85 €	330 667,85 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entres sections		303 435,54 €	303 435,54 €
	011 - charges à caractère général	10 000,00 €		10 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €		10,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement		17 222,31 €	17 222,31 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 010,00 €	320 657,85 €	330 667,85 €
INVESTISSEMENT	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections		303 435,54 €	303 435,54 €
	16 - Emprunts	10 010,00 €	286 213,23 €	296 223,23 €
	021 - Virement de la section de fonctionnement		17 222,31 €	17 222,31 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 010,00 €	606 871,08 €	616 881,08 €
	040 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	10 010,00 €	303 435,54 €	313 445,54 €
	001 - Déficit reporté		303 435,54 €	303 435,54 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 010,00 €	606 871,08 €	616 881,08 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de la Zone d'activité de Coullons,
- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de la Zone d'activité de Saint Gondon,
- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de la Zone d'activité de Poilly Lez Gien,
- **ADOPTE** le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de la Zone d'activité de Gien.

25 - Approbation de la révision des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur le budget assainissement collectif - Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Afin de réaliser les principales opérations liées à l'exercice des compétences de la Communauté des Communes Giennoises, le Conseil de Communauté a voté, par une délibération du 9 décembre 2016, le montant des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), concernant les investissements prévus sur le budget assainissement collectif : le ru de l'ânesse, les travaux de mise en séparatif de la zone industrielle de Gien.

Lors de la commission assainissement du 9 mars 2017, il a été décidé de prendre en considération des évolutions concernant le ru de l'ânesse et les travaux de mise en séparatif de la zone industrielle de Gien, il convient donc de modifier les AP/CP selon les modalités reportées ci-après:

N° AP/CP	INTITULE DE L'OPERATION	AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	
3	Rû de l'anesse	AP/CP Initial	2 000 000 €	600 000 €	700 000 €	700 000 €
		AP/CP Modifié	3 100 000 €	500 000 €	500 000 €	2 100 000 €
4	Travaux de mise en séparatif de la Zone Industrielle	AP/CP Initial	1 100 000 €	300 000 €	400 000 €	400 000 €
		AP/CP Modifié	Annulation de l'AP/CP			

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REVISE** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement de l'opération du ru de l'ânesse,
- **ANNULE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération relative aux travaux de mise en séparatif de la Zone industrielle,
- **AUTORISE** les reports de crédits de paiement sur l'année N+1 systématiquement.

26 - Validation du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire du Giennois
Rapporteur : Monsieur Hervé PICHÉRY

Au titre du fonds départemental de soutien aux projets structurants, pour la période 2017-2019, l'enveloppe allouée à la Communauté est établi à 1 055 825 €. Par délibération du 18 novembre 2017 et considérant les critères d'éligibilité des projets d'inter-supra-communal, la Communauté des Communes Giennoises a demandé l'inscription des projets de l'opération cœurs de ville et de villages suivant :

- cœur de ville de Gien (coût estimé 4 583 333.33 € HT)
- cœur de village de Les Choux (coût estimé 75 000 € HT)
- cœur de village de Le Moulinet sur Solin (coût estimé 490 000 € HT)
- cœur de village de Poilly Lez Gien (coût estimé 377 500 € HT)

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes du contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté des Communes Giennoises
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer et à accomplir toutes les formalités relatives à ce contrat.

27 - Approbation du programme et demande de subvention pour la déconnexion du ru de l'Anesse
Rapporteur : Monsieur Alain CHABOREL

La Communauté des Communes Giennoises bénéficie d'une aide financière à hauteur maximale de 494 000 € HT de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le transfert des effluents de la station d'épuration de Poilly-lez-Gien vers la station d'épuration de Gien. Cette aide ne sera définitivement acquise que sous réserve de la déconnexion du ru de l'Anesse du réseau unitaire de Gien, par la Communauté des Communes Giennoises. Les études de faisabilité ont permis de dimensionner le projet pour une période de retour de 6 mois et d'estimer le programme de l'opération à 3 000 000 d'euros HT.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le programme de déconnexion du ru de l'Anesse à Gien,
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la déconnexion du Ru de l'Anesse.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'accord de programmation et toutes pièces y afférentes.

**28 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la mise en conformité des dispositifs d'auto surveillance des systèmes d'assainissement de Gien et de Coullons
Rapporteur : Monsieur Alain CHABOREL**

Les dispositifs d'auto surveillance des systèmes d'assainissement de Gien et de Coullons présentent des éléments techniques qualifiés de non-conformes par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la mise en conformité des dispositifs d'auto surveillance des systèmes d'assainissement de Gien et de Coullons,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les demandes de subventions et toutes pièces y afférentes.

29 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'étude diagnostic du système d'assainissement de Les Choux - Rapporteur : Monsieur Alain CHABOREL

Dans le cadre du projet de reconstruction des stations d'épuration des communes de Les Choux et de Boismorand, ou d'une station unique pour ces deux communes, un diagnostic du système d'assainissement de Les Choux doit au préalable être réalisé afin de connaître précisément le dimensionnement des ouvrages futurs.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'étude diagnostique du système d'assainissement de Les Choux,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les demandes de subventions et toutes pièces y afférentes.

30 - Désignation des délégués suppléants au Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome Gien-Briare-Chatillon sur Loire - Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT

Considérant la demande du Syndicat mixte de désigner quatre représentants suppléants conformément à l'article 2 des statuts modifiés par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet le 2 avril 2002, adressée le 10 janvier 2017,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée,
- **ELIT ET INSTALLE dans leur fonction de délégués suppléants :**
 - Madame Stéphanie FLANDRY
 - Monsieur Hervé PICHERY
 - Monsieur Pascal MENOUVRIER
 - Monsieur Didier BOULOGNE

**31 - Approbation de la convention relative à l'organisation et au fonctionnement de l'animation partenariale de la pépinière d'entreprises entre la Communauté des Communes Giennes et la CCI
Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT**

Une convention ayant pour objet de déterminer les modalités d'organisation, de fonctionnement de l'accueil, d'animation de la pépinière d'entreprises entre la CDCG et la CCI et la qualification des porteurs de projet a été signée en 2016, pour une période d'un an. Il convient de renouveler cette dernière.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention relative à l'organisation et au fonctionnement de l'animation partenariale de la pépinière d'entreprises entre la CDCG et la CCI du Loiret.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

32 - Proposition d'adhésion et de participation financière de la Communauté des Communes Giennes au Groupement d'Intérêt Public Loire & Orléans Eco - Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT

La loi NOTRe portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 a modifié l'exercice de la compétence en matière de développement économique sur les territoires.

La Région devient la collectivité territoriale responsable sur son territoire du développement économique et non plus seulement la collectivité cheffe de file de cette compétence.

C'est aujourd'hui le binôme EPCI/Région qui est en charge du développement économique sur les territoires avec l'appui essentiel des réseaux consulaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture.

Cette évolution législative a notamment amené la disparition de l'Agence de Développement Economique du Loiret (ADEL) au 31/12/2016. L'ensemble des 26 Communautés de communes du Loiret a bénéficié depuis 2 ans de l'offre de services du GIP Loire&Orléans Eco au travers de l'adhésion à l'ADEL.

Le Conseil départemental qui participe par ses politiques en matière de cohésion et de solidarité territoriale, de tourisme et d'agriculture au développement économique du Loiret a maintenu sa participation financière à Loire&Orléans Eco.

Loire&Orléans Eco souhaite poursuivre ses missions au service des entreprises et de la création de richesses et d'emplois sur les territoires.

Ainsi, le Conseil d'administration du 9 janvier dernier a approuvé le projet de nouvelle convention constitutive du GIP Loire&Orléans Eco qui sera adopté par une Assemblée Générale de Loire&Orléans Eco au cours du 1^{er} trimestre 2017, et ce dès que les EPCI du Loiret auront délibéré sur leur adhésion au Groupement.

C'est également lors de cette Assemblée Générale que la nouvelle organisation de la gouvernance de Loire&Orléans Eco sera installée. Elle intégrera des représentants des EPCI du Loiret et de DEV'UP, la nouvelle agence de développement économique de la Région Centre-Val de Loire.

Cette arrivée de DEV'UP parmi les membres de droit de Loire&Orléans Eco se traduira par l'apport de moyens humains, techniques et financiers, et par la présidence du Groupement par François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire.

A court terme, les membres de droit du GIP seront donc :

- L'agence régionale de développement économique, DEV'UP,
- Les EPCI à fiscalité propre du Loiret,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret,
- Le Conseil Départemental du Loiret,
- Orléans Métropole,
- L'Union des Entreprises du Loiret.

L'adhésion à Loire&Orléans Eco de l'ensemble des EPCI du Loiret leur permettra de continuer à bénéficier de son offre de services, d'assurer une coordination de l'action économique dans le département et d'offrir un service de proximité répondant aux besoins des entreprises mais aussi des territoires en matière de développement économique.

Le budget prévisionnel du GIP pour 2017 prévoit une contribution financière fixée à 0.70 € par habitant pour les Communautés de communes et à 1 € par habitant pour la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing et la Communauté urbaine Orléans Métropole. Le nombre d'habitants qui est retenu pour le calcul est celui des populations légales 2013 fourni par l'INSEE.

Dans le cadre du processus d'adhésion au GIP Loire&Orléans Eco, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Giennes doit délibérer pour :

- Demander l'adhésion de la Communauté au Groupement d'Intérêt Public Loire&Orléans Eco,
- Approuver le montant de la contribution financière au Groupement pour 2017,
- Approuver le projet de nouvelle convention constitutive du Groupement,
- Approuver les comptes prévisionnels du Groupement sur les 3 prochains exercices,
- Désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siégeront à l'Assemblée générale du Groupement,
- Désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siégeront à l'Assemblée spéciale des EPCI du Loiret et, en cas de nomination par cette dernière, qui siégeront au Conseil d'administration de Loire&Orléans Eco pour représenter le collège des EPCI à fiscalité propre (hors Communauté urbaine Orléans Métropole).
- En cas de nomination du représentant au conseil d'administration, lui donner l'autorisation d'accepter les fonctions de Président du Conseil d'administration, et éventuellement de directeur du Groupement.
- Autoriser le représentant à l'Assemblée générale du Groupement à signer la nouvelle convention constitutive.

Le projet de la nouvelle convention constitutive du GIP Loire&Orléans Eco sera soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet du Loiret une fois voté par l'Assemblée générale de Loire&Orléans Eco en même temps que le budget prévisionnel pour l'année 2017.

Le plan d'actions de Loire&Orléans Eco a été élaboré en concertation avec le Conseil Régional Centre-Val de Loire et validé lors du Conseil d'administration de Loire&Orléans Eco du 2 décembre 2016 en présence du Président du Conseil Régional, François BONNEAU.

Il reprend les activités actuelles de Loire&Orléans Eco en apportant une réponse globale aux besoins du développement économique sur les territoires.

Ce plan d'actions comprend les missions suivantes :

- L'accompagnement individuel des entreprises sur les projets d'extension, d'implantation, d'investissement, de développement, de relocalisation ou d'entreprises en difficultés,
- Les opérations de prospection nationale,
- L'offre foncière et immobilière : expertise sur la production de foncier économique et l'aménagement de zones d'activités, la reconversion des friches industrielles et la requalification de zones d'activités,
- La commercialisation de l'offre foncière et immobilière,
- Le relais de la croissance numérique avec le développement des entreprises du numérique dans le Loiret, la prospection d'entreprises du numérique au niveau national et l'accompagnement vers la transition numérique des entreprises industrielles et de services du département,
- Gestion de la relation client (GRC) et du parcours client (1^{er} contact : tél, site Internet, courrier),
- L'édition du magazine économique « Acteur de l'éco »,
- Le site internet et la présence sur les réseaux sociaux,
- L'événementiel avec la participation aux salons du SIMI et MIPIM sur l'immobilier d'entreprise, l'organisation de conférences économiques, les vœux, la démarche des ambassadeurs du Loiret et de la marque ...
- La promotion de la marque Loire&Orléans,
- L'accompagnement des entreprises et collectivités à la dynamisation des marchés,
- L'accompagnement collectif des entreprises : Rencontres Perspectives Commerce, Rencontres Performance (industrie, services à l'industrie),
- L'animation du réseau des EPCI et l'accompagnement d'EPCI : conférences thématiques, réunions techniques pour les EPCI (élus et techniciens), club des développeurs, offre sur mesure par du conseil individualisé,
- L'animation collective du tissu d'entreprises et/ou du réseau des EPCI : Acti'Dej, Business & Co, ateliers thématiques, Territoires & Co,
- L'information économique, les études, l'observatoire économique.

La mise en place de la nouvelle organisation du Groupement d'Intérêt Public Loire&Orléans Eco doit répondre au mieux aux besoins des territoires du Loiret dans l'exercice de leur compétence en matière de développement économique.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

1. **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté au Groupement d'Intérêt Public Loire & Orléans Eco et :
 - **AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir tous les actes et toutes les formalités nécessaires à cette adhésion,
2. **APPROUVE** le projet de convention constitutive modifiée du Groupement, annexé à la présente délibération,
3. **APPROUVE** les comptes prévisionnels du Groupement sur les 3 prochains exercices annexés à la présente délibération,
4. **DECIDE** de participer au financement du Groupement pour l'exercice 2017 par le versement d'une participation financière de 17 918,60 €.
5. **DIT** que cette participation sera versée au Groupement à la condition que l'adhésion de la Communauté soit approuvée par l'assemblée générale du Groupement,

En conséquence :

- **DESIGNE** pour représenter la Communauté à l'assemblée générale du Groupement :
 - Titulaire : Monsieur Christian BOULEAU,
 - Suppléant : Monsieur Pierre LAURENT,Lesquels ici présents acceptent les fonctions.
- **AUTORISE** M. Christian BOULEAU à signer la convention constitutive modifiée du Groupement lors de son assemblée générale,
- **DESIGNE** pour représenter la Communauté à l'assemblée spéciale du Groupement :
 - Titulaire : Monsieur Christian BOULEAU,
 - Suppléant : Monsieur Pierre LAURENT,Lesquels ici présents acceptent les fonctions.
- **AURORISE** Monsieur Christian BOULEAU
 - à exercer les fonctions d'administrateur, dans le cas où il (elle) serait désigné(e) par l'assemblée spéciale comme administrateur représentant le collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au conseil d'administration ;
 - à exercer les fonctions de président du conseil d'administration et éventuellement de directeur ;

Lequel ici présent accepte les fonctions.

33 - Vœu en faveur du maintien des communes de Langesse, Le Moulinet sur Solin, Les Choux, Nevoy, Gien, Coullons, Saint Gondon, Saint Brisson sur Loire et Saint Martin sur Ocre en zones agricoles défavorisées
Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT

Il est proposé au Conseil de Communauté d'émettre un vœu par lequel, il :

- constate que Langesse, Le Moulinet sur Solin, Les Choux, Nevoy, Gien, Coullons, Saint Gondon, Saint Brisson sur Loire et Saint Martin sur Ocre à l'instar de nombreuses autres communes du Loiret, notamment en Sologne, Berry et Puisaye, voire Orléanais, ne seront plus reconnues dans la carte des zones agricoles défavorisées (zones soumises à contraintes naturelles) au regard des critères définis par la Commission Européenne ;
- observe parallèlement la dégradation alarmante de la situation économique des exploitations agricoles situées sur le territoire communautaire ;
- souligne que les exploitations auparavant concernées sont particulièrement touchées par la crise et qu'elles sont exposées à des caractéristiques topographiques, pédologiques et climatiques contraignantes ;
- juge légitime la prise en compte de ces handicaps dans les politiques d'accompagnement agricole ;
- rappelle que 10% de la surface agricole utile française peut être intégrée au sein de zones soumises à des contraintes spécifiques ;
- demande le maintien des communes de Langesse, Le Moulinet sur Solin, Les Choux, Nevoy, Gien, Coullons, Saint Gondon, Saint Brisson sur Loire et Saint Martin sur Ocre dans le projet de zonage ZSCN et la mobilisation de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux pour appuyer cette requête.

Sur avis favorable de la commission économie, agriculture et emploi du 6 mars 2017,

Sur avis favorable du Bureau du 10 mars 2017,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **EMET LE VOEU** tel que ci-dessus formulé.

34 - Vœu concernant l'usage du pont de chemin de fer de Saint-Père à Sully-sur-Loire
Rapporteur : Monsieur Pierre LAURENT

Considérant l'importance pour les Giennois du projet de rétablissement de la ligne ferroviaire Orléans-Chateaufort-Gien-Briare, qui devrait passer par le viaduc de Sully sur Loire pour contourner la centrale de Dampierre en Burly ;

Considérant les démarches entreprises par les élus du Sullias pour transformer ce viaduc en voie verte destinée aux piétons et cyclistes ;

Considérant que pour concilier ces deux projets en faveur du développement du sud est du Loiret, il conviendrait de fermer la voie ferrée pour sécuriser la voie à itinérance douce mais en faisant en sorte que ce changement soit réversible;

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **EMET LE VŒU :**
 - que la SNCF ne déclasse pas le pont de chemin de fer de Saint-Père à Sully-sur-Loire,
 - et qu'elle permette par des aménagements adaptés la réalisation d'une voie à itinérance douce de telle sorte que ce changement soit réversible.

35 - Approbation de la convention avec l'INRAP relative au diagnostic archéologique dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville » de Gien - Rapporteur : Monsieur Philippe TAGOT

Dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville » de Gien, le permis d'aménager n° PA 045 155 17 Z0002 et la déclaration préalable n° DP 045 155 17 Z0008 sont assortis de prescriptions de diagnostic archéologique. L'Inrap s'est vu confier cette mission.

Les annexes telles que les plans sont consultables au secrétariat des services techniques de la Communauté des Communes Giennaises, Centre administratif chemin de Montfort à Gien.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention avec l'Inrap et tous documents y afférents,
- **DONNE** délégation pour le Président empêché à Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement afin de le représenter auprès de l'Inrap, en particulier pour la signature des PV de mise à disposition et de restitution du terrain objet de la convention,

- **DONNE** délégation pour le Vice-Président en charge de l'aménagement empêché à Monsieur le directeur des services techniques afin de le représenter auprès de l'Inrap, en particulier pour la signature des PV de mise à disposition et de restitution du terrain objet de la convention.

36 - Approbation de versement de subventions dans le cadre de la politique de la ville
Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER

Suite à un appel à projets, dans le cadre de la politique de la ville, en direction des quartiers prioritaires de Gien et suite au comité de pilotage du contrat de ville du 10 février 2017, il a été décidé de verser une subvention :

- à l'association Cool Art pour un montant de 479,00 €,
- à l'association SCKOOL pour un montant de 3 000,00 €,
- au CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles) pour un montant de 500,00 €.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les subventions accordées aux organismes précités dans le cadre de la politique de la ville,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser les subventions.

37 - Approbation de la convention partenariale avec l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing dans le cadre de la formation des adultes relais et des agents de développement
Rapporteur : Madame Marie-Christine Meunier

L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) et la Communauté des Communes Giennoises souhaitent formaliser ensemble une convention partenariale dans le cadre de la formation des adultes relais et des agents de développement.

La convention prend effet à partir du 24 mars 2017 pour une durée de trois ans.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention de partenariat dans le cadre de la formation de l'adulte relais et des agents de développement et de verser 2 000,00 € à l'Agglomération Montargoise et rives du Loing,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat dans le cadre de la formation de l'Adulte Relais et des Agents de Développement.

38 - Approbation de la charte éthique, de la convention d'organisation et du versement d'une subvention relative à l'organisation d'un EducapCity avec l'association CAPSAAA,
Rapporteur : Madame Marie-Christine Meunier

EducapCity est un rallye organisé dans un premier temps sur la commune de Gien. Les groupes devront prendre les décisions ensemble développant ainsi leur esprit d'équipe et le dialogue. Cette action est proposée à tous les élèves de 6^{ème} des établissements scolaires de la Communauté des Communes Giennoises, les élèves des classes SEGPA, ULIS et IME.

L'association CAPSAAA est porteuse du projet.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la charte éthique, la convention de participation et le versement de la subvention de 2 000,00 € à l'association,
- **AUTORISE** le Président à signer la charte éthique, la convention de participation et le versement de la subvention de 2 000,00 € à l'association CAPSAAA.

39 - Approbation de la modification de la convention relative à l'organisation de l'atelier de remobilisation en partenariat avec l'Education nationale - Rapporteur : Madame Meunier

L'atelier de remobilisation s'adresse à des collégiens qui sont en voie de marginalisation vis à vis de l'institution scolaire et des règles sociales.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** la convention « atelier de remobilisation sur le Giennois » à compter du 1^{er} janvier 2017 entre la Communauté des Communes Giennoises et l'Education nationale dans le cadre du CISPD et de la politique de la ville,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention.

40 - **Approbation de la convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial avec l'Etat**
Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER

La Communauté des Communes Giennesoises souhaite obtenir le bénéfice d'une convention de superposition d'affectation pour le lieu-dit « la plage du Berry ». Cette convention fait suite à plusieurs arrêtés successifs d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial délivrés à la Communauté dont le dernier arrive à terme le 31 mai 2017.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention de superposition,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

41 - **Approbation du montant de la redevance dans le cadre de Gien Plage 2017, pour l'occupation temporaire du domaine public pour exercer une activité commerciale** - Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER

Il est proposé que le montant de la redevance soit calculé sur la base d'un forfait de 15 € par semaine par professionnel, qui prend en compte notamment les consommations en eau et électricité.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le montant de la redevance comme suit : 15 € par semaine par professionnel à compter du 1^{er} juillet 2017,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette occupation temporaire de domaine public.

42 - **Approbation de la tarification pour les accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) communautaires**
Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER

Dans le cadre de sa politique d'action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté des Communes Giennesoises s'est dotée d'un service « Centre de Loisirs chargé de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le temps extrascolaire ».

Il est donc proposé que la tarification suivante :

<i>TERRITOIRE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES</i>	
QUOTIENTS FAMILIAUX CAF	Par enfant pour une journée
< 198 €	2,16 €
de 198 à 264 €	2,88 €
de 265 à 331 €	3,71 €
de 332 à 398 €	4,53 €
de 399 à 465 €	5,56 €
de 466 à 532 €	6,49 €
de 533 à 599 €	7,52 €
de 600 à 666 €	8,76 €
de 667 à 710 €	9,89 €
QUOTIENTS FAMILIAUX CDCG	
de 711 à 911 €	12,00 €
de 912 à 1112 €	14,00 €
> 1113 €	16,00 €
<i>HORS TERRITOIRE CDCG</i>	
Tarif unique	18,00 € la journée

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la tarification à compter du 1^{er} juillet 2017, telle que définie ci-dessus.

43 - **Approbation de la tarification de Gien plage 2017** - Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la tarification suivante à compter du 1^{er} juillet 2017 :
 - 4,00 € par personne et par demi-journée,
 - 6,00 € par personne et par journée, repas non compris.

44 - **Approbation de la tarification « Animations sportives intercommunales »**
Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la Communauté des Communes Giennesoises est chargée par les Communes membres de l'animation sportive intercommunale. Il est donc proposé la nouvelle tarification suivante :

PROPOSITION TARIFAIRE ECOLE INTERCOMMUNALE DES SPORTS

	Ecole de Sports	Tarifs CDCG au 1er juillet 2017	Tarifs pleins Hors CDCG au 1er juillet 2017
Enfants de moins de 18 ans	le semestre	16,40 €	25,20 €
	à l'année	28,50 €	45,00 €
Adultes plus de 18 ans	le semestre	27,40 €	42,80 €
	à l'année	45,00 €	71,30 €
Ticket cantine	l'unité	Tarif au 1er juillet 2017	
		3,10 €	
	Stages Sportifs 6/17 ans ou Club Ados 11/17 ans	Tarifs CDCG au 1er juillet 2017	Tarifs pleins Hors CDCG au 1er juillet 2017
Vacances Scolaires	1 semaine	10,00 €	12,00 €
	2 semaines	16,00 €	18,00 €
Mini-camps 14/17 ans	3 jours et 2 nuits à proximité de la CDCG	30,00 €	36,00 €
	3 jours et 2 nuits éloignés de la CDCG	75,00 €	90,00 €

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs des actions mises en place dans le cadre des animations sportives intercommunales à compter du 1^{er} juillet 2017, tels que définis ci-dessus.

45 - **Approbation et signature d'une convention Aide Complémentaire à la Prestation de Service (ACALAPS), en complément de la prestation de service pour les accueils de loisirs sans hébergement de la Communauté des Communes Giennesoises, suite au transfert de la compétence accueil de loisirs sans hébergement**
Rapporteur : Madame MEUNIER Marie-Christine

Considérant le transfert de la compétence « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » au 1^{er} juillet 2015, la convention ACALAPS est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention ACALAPS entre la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret et la Communauté des Communes Giennesoises pour les ALSH extrascolaires intercommunaux 2016,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté des Communes Giennesoises ou son représentant à signer ladite convention.

46 - **Demande de subvention auprès de la CAF du Loiret au titre du Fonds d'Accompagnement « Publics et Territoires » (FAPT) : ALSH, RAM et Multi accueil - Rapporteur : Madame MEUNIER Marie-Christine**

En 2016, nous avons sollicité la CAF pour les trois demandes de subvention suivantes : « renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ALSH », « renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap au sein du multi-accueil » et pour le multi-accueil également, « accueil adapté aux contraintes d'emploi spécifiques »,

Pour l'année 2017, nous souhaitons réitérer les demandes pour l'accueil des enfants en situation de handicap puisque nous sommes concernés et très impliqués dans l'intégration et la socialisation de ces enfants dans nos différentes structures ; nous renouvelons également la demande concernant l'adaptation de l'accueil aux contraintes d'emploi spécifiques ou précaires au sein du multi-accueil.

Nous avons cette année trois requêtes supplémentaires, une pour les ALSH, la deuxième pour le RAM et la troisième pour le multi-accueil.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** ces six projets pour les ALSH extrascolaires intercommunaux, le RAM et le Multi-Accueil,
- **AUTORISE** le Président de la Communauté des Communes Giennesoises ou son représentant à signer lesdites demandes de subvention.

47 - **Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Loiret au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) - Rapporteur : Madame Marie-Christine MEUNIER**

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de politique de la ville, et plus particulièrement en matière d'accompagnement éducatif en direction des jeunes, le pôle Sports et Jeunesse propose des activités pluridisciplinaires en direction des enfants d'écoles primaires, telles que : de l'aide aux devoirs, de l'école intercommunale des sports, de la chorale, des soirées d'informations ou de jeux de société ...

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** la subvention Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à ce projet.

Le Président informe des 19 décisions prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée depuis la dernière réunion du Conseil :

24/03/2017	1	Subvention DETR 2017 - CV de Gien phase 2 - Plan de financement
24/03/2017	2	Etablissement d'une convention d'occupation précaire à la Sarl Lamba du 1er janvier au 31 décembre 2017 pour un bureau situé 49 avenue de Chantemerle à Gien
24/03/2017	3	Acte de candidature au PDASR 2017 au titre de l'OA n° 3 : Donner aux jeunes une formation adaptée tout au long du cursus d'apprentissage (de l'école à l'université) et demande de subvention auprès de l'Etat
24/03/2017	4	Subvention DISL 2017 - CV le Moulinet Sur Solin
24/03/2017	5	Le 12/01/2017 lancement de la consultation relative à la fourniture d'enrobé à froid
24/03/2017	6	Le 23/01/2017 lancement de la consultation relative aux travaux de mise en conformité des équipements d'autosurveillance des stations d'épuration de Gien et Coullons
24/03/2017	7	Le 23/01/2017 lancement de la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération cœur de village de Le Moulinet/Solin
24/03/2017	8	Le 24/01/2017 attribution du marché de fourniture de calcaire à COLAS CENTRE OUEST - AGENCE MEUNIER pour un montant annuel mini de 2 000 € et maxi de 10 000 € H.T.
24/03/2017	9	Le 31/01/2017 lancement de la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération cœur de village de Les Choux
24/03/2017	10	Le 31/01/2017 lancement de la consultation relative à l'étude diagnostic du système d'assainissement de Les Choux
24/03/2017	11	Le 01/02/2017 attribution du marché de fourniture de panneaux de signalisation à SIGNAUX GIROD pour un montant annuel mini de 4 500 € et maxi de 35 000 € H.T.
24/03/2017	12	Le 03/02/2017 attribution du marché de curage et nettoyage du réseau d'assainissement à SGA MEYER pour un montant annuel mini de 40 000 € et maxi de 100 000 € H.T.
24/03/2017	13	Le 06/02/2017 lancement de la consultation relative à la construction d'un village d'entreprises à Gien (phase 2)
24/03/2017	14	Le 16/02/2017 lancement de la consultation relative à la réalisation, création et hébergement d'un site internet de territoire avec pages type "mini-sites" et d'un portail citoyen
24/03/2017	15	Le 02/03/2017 lancement de la consultation relative à la signalisation horizontale
24/03/2017	16	Le 10/03/2017 lancement de la consultation relative à la fourniture de produits et matériels d'entretien des bassins et locaux de piscine
24/03/2017	17	Le 13/03/2011 lancement de la consultation relative à l'acquisition de solutions pour la valorisation du giennois et de son offre commerciale et artisanale via une démarche de communication innovante
24/03/2017	18	Le 16/03/2017 lancement de la consultation relative à la création de chassis vitres ouvrants à la maison de santé pluridisciplinaire
24/03/2017	19	Le 17/03/2017 lancement de la consultation relative au renouvellement du pont suceur de la station d'épuration de Gien

Au conseil de juin, Monsieur Bouleau présentera la délibération d'indemnisation des commerçants de Gien dans le cadre des travaux cœur de ville

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 20H00.

Pour le Président empêché, le Premier Vice-Président,

Certifié affiché le : 30 MARS 2017



Hervé PICHÉRY